

qu'aux villes d'une population de 30,000 ou plus et ne tient aucun compte de ceux qui n'ont pas d'habitations dans des villes de 30,000 âmes et plus. Dans 25 p. 100 des habitations, il n'y avait pas d'eau courante; 35 p. 100 n'avaient pas de cabinet de toilette à l'intérieur et 43 p. 100 n'avaient ni bain ni douche. Certains honorables députés ont parlé d'aspirateurs électriques, de téléphones et ainsi de suite; ce sont des commodités supplémentaires.

Si le gouvernement persiste dans son attitude actuelle, s'en remettant aux institutions financières pour ce qui est de la somme d'argent qu'il doit affecter à l'habitation et s'il modifie le taux d'intérêt suivant les vœux et les caprices des banques et des autres institutions de prêts, son attitude à l'égard de ce problème n'est guère meilleure que celle du gouvernement qu'il a remplacé sauf, je le répète, que la somme d'argent a été augmentée. Mais l'attitude générale n'a pas changé.

Plusieurs endroits de ma propre circonscription de Skeena,—je viens juste de les visiter,—ne sont pas inclus dans les chiffres de 1951 parce qu'il s'agit de collectivités ayant moins de 30,000 de population. J'ajoute qu'aucun centre de Skeena n'a une population de 30,000 âmes; en conséquence, notre région n'est pas comprise dans ces chiffres du recensement de 1951. Je sais cependant que beaucoup d'habitations ont besoin de réparations dans Skeena. Les propriétaires manquent d'argent pour les faire réparer. Ils ne peuvent obtenir de prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation, même sous le régime des dispositions actuelles, sauf par l'entremise d'une banque à charte, car les sociétés de prêts hypothécaires, les sociétés de fiducie et autres institutions qui prêtent des fonds pour la construction d'habitations en Colombie-Britannique limitent leur activité à la ville de Vancouver et peut-être aussi à certains endroits de la partie continentale méridionale où elles ont pénétré. Ils ne s'établiront pas dans le nord de la Colombie-Britannique, parce qu'ils constatent qu'il ne vaut pas la peine de faire des immobilisations dans cette région de la province. Ils se rendent compte qu'il peuvent placer leur argent d'une façon plus profitable à Vancouver et dans d'autres grandes régions urbaines que dans d'autres parties de la province où, néanmoins, les besoins sont plus grands que dans les grandes régions urbaines en ce qui concerne la réparation des maisons, l'élimination du surpeuplement et d'autres problèmes de ce genre.

J'ai peut-être un peu critiqué, mais je pense que mes remarques ont été pratiques. Si j'ai critiqué, c'est parce que notre parti s'est toujours vivement intéressé au logement

[M. Howard.]

et parce que l'activité de la Société centrale d'hypothèques et de logement nous a déçus par le passé. Le ministre, j'en suis sûr, est bien au courant des critiques que les propriétaires de maisons ont fait entendre à Kitimat. Je crois comprendre que son ministère s'occupe de cette question en ce moment, si ce n'est pas déjà fait.

En outre, si j'ai semblé critiquer, c'est parce que nous désirons ardemment que les services et les fonds de l'État servent uniquement à aider les Canadiens, c'est parce que nous désirons ardemment mettre en œuvre ce que le ministre prétend être la ligne de conduite du gouvernement, soit assurer à nos citoyens les moyens de posséder leur propre maison.

Avant de terminer, j'aimerais signaler un point au ministre. Comme en fait foi la page 122 du *hansard*, il a déclaré:

Nous avons conclu avec les institutions de prêt, y compris les banques, une entente portant qu'elles agiront à titre d'agents du gouvernement dans la répartition de ces prêts, moyennant une rétribution que nous avons jugée raisonnable.

Ce que le ministre entend par une rétribution raisonnable peut bien différer de ce que j'entends par là; j'aimerais donc être fixé sur ce point.

M. Garland: Monsieur le président, peut-être devrais-je d'abord vous féliciter de votre élection au poste important que vous occupez. Je suis sûr que vous vous acquitterez de vos responsabilités d'une façon qui convient aux traditions de la Chambre.

J'accueille avec plaisir, pour diverses raisons, l'occasion de parler de la mesure à l'étude. Depuis de longues années, je m'intéresse vivement à la question du logement et j'ai une conscience aiguë de son importance pour notre population. Les premières remarques que j'ai faites au Parlement, en 1949, portaient sur ce sujet.

Je ferai tout de suite l'éloge des splendides réalisations obtenues en ce domaine, notamment le travail accompli par l'État grâce à son organisme, la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ceux d'entre nous qui s'intéressent à la question sont bien au courant des diverses modifications et améliorations qui ont été apportées à la loi nationale sur l'habitation, sous le régime libéral, depuis des années, pour tenir compte de l'évolution de la situation. Même si cette loi n'a pas toujours fait l'objet de l'entière approbation des députés, nous admettons tous, je pense, qu'elle a concouru énormément à répondre à un besoin essentiel en notre pays. Pour preuve, je n'ai qu'à évoquer les centaines de milliers de maisons construites sous l'empire de cette loi nationale sur l'habitation.